

Abdelkader Slad
 Abdelkader Tamani
 Omar Lacheb
 Ahmed Mokadem
 Mohamed Kaïd
 Saïd Taouche
 Ghazi Bouziani
 Mohamed Zladi
 Abdelkader Chikhaoui
 Abdelouahab Zaghouane
 Brahim Belhidji
 Khélifa Bouzana
 Mohamed-Salah Tobbi
 Abdelkader Bensaad
 Abdeslem Louera
 Miloud Djellouli
 Abdelkader Benasser
 Ahmed-Ouall Halbiche
 Mohamed Zerouala
 Bachir Kirani
 Salah Slimani
 Slimane Mecheri
 Mohamed Benouali

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté interministériel du 18 septembre 1979 rendant exécutoire la délibération du 22 janvier 1979 de l'assemblée populaire de la wilaya de Tiaret, relative à la création d'une entreprise publique de wilaya de bureau d'études.

Par arrêté interministériel du 18 septembre 1979, est rendue exécutoire la délibération du 22 janvier 1979 de l'assemblée populaire de la wilaya de Tiaret, relative à la création d'une entreprise publique de wilaya de bureau d'études.

L'organisation et le fonctionnement de cette entreprise sont fixés conformément aux dispositions du décret n° 71-139 du 26 mai 1971.

Arrêté interministériel du 30 septembre 1979 rendant exécutoire la délibération n° 27/79 du 26 février 1979 de l'assemblée populaire de la wilaya de Skikda, relative à la création d'une entreprise publique de wilaya de promotion et de développement de l'industrie locale.

Par arrêté interministériel du 30 septembre 1979, est rendue exécutoire la délibération n° 27/79 du 26 février 1979 de l'assemblée populaire de la wilaya de Skikda, relative à la création d'une entreprise publique de wilaya de promotion et de développement de l'industrie locale.

L'organisation et le fonctionnement de cette entreprise sont fixés conformément aux dispositions du décret n° 71-139 du 26 mai 1971.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er octobre 1979 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret du 1er octobre 1979, M. Abdelaziz Maoui est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume d'Espagne à Madrid.

Arrêté du 23 septembre 1979 portant composition du jury de titularisation des secrétaires des affaires étrangères stagiaires au titre de l'année 1979.

Par arrêté du 23 septembre 1979, la composition du jury de titularisation des secrétaires des affaires étrangères stagiaires est fixée comme suit :

MM. Mohamed Laala, président,

Mohamed Chenaf, représentant l'administration,

Farid Meraoubi, représentant le personnel,
 sur proposition de la commission paritaire du corps.

Arrêté du 23 septembre 1979 portant composition du jury de titularisation des attachés des affaires étrangères stagiaires au titre de l'année 1979.

Par arrêté du 23 septembre 1979, la composition du jury de titularisation des attachés des affaires étrangères stagiaires est fixée comme suit :

MM. Mohamed Laala, président,

Mohamed Chenaf, représentant l'administration,

Mohamed Saïd Graba, représentant le personnel,
 sur proposition de la commission paritaire du corps.

Arrêté du 23 septembre 1979 portant composition du jury de titularisation des chancelliers des affaires étrangères stagiaires au titre de l'année 1979.

Par arrêté du 23 septembre 1979, la composition du jury de titularisation des chancelliers des affaires étrangères stagiaires est fixée comme suit :

MM. Mohamed Laala, président,

Mohamed Chenaf, représentant l'administration,

Saïd Mazouzi, représentant le personnel,
 sur proposition de la commission paritaire du corps.